

Monsieur.



L'on m'a dit icy que Son Altesse Monsieur le prince d'Orange
desiroit avoir moyennant une equitable somme d'argent la
ville de Orfoi dans le pais de llerre, pour l'incorporer avec
l'Etat ou la Contee de Moeurs. Mais n'ex ayant pas une
secrete ferme ie vous supplie de m'ex dire ex confidence vostre
avis et si vous croyez que Son Altesse ex voudroit estre
accommodee. Car si cela estoit et que Son Altesse voudroit assister
avec sa faveur et pouvoir Monsieur l'Electeur mon Maistre
et faire ex sorte que dans les principales du pais de llerre
fussent introduits quelques moyens suffisans pour payer
la somme en temps de quelque vingt ou six ans.
je ferois bien ex sorte et ex peu des jours que Mon Maistre
la laisseroit a Son Altesse pour une fort fort raisonnable
somme a sçavoir pour certains ans ou pour la luy ceder pepe
tuellement. Je vous laisse a penser que si Son Altesse pourroit
avec le temps acquerir aussi la ville de Reixberg, comme quelle
auroit augmente l'Etat de Moeurs et qu'alors il ne pourroit
pas seulement passer pour une puissante Contee mais bien
estre estime pour une Duchie. J'ex par leray plus enplement
avec vous, et vous donneray satisfaction a toutes les oppo
sitions qui pourroit estre aussi tost que j'entendray de
vous ce que vous pensez de l'intention de Son Altesse
Cependant ie demeure.

Monsieur votre bien humble serviteur
J. B.

Monsieur il paroit estre que Son Altesse avoit icy quelque pretensions a cette
ville de Orfoi qu'elle ne devoit pas ceder un seul pouce, mais le principal est
que Son Altesse avoit avec l'obligation la gloire d'avoir seule l'estat de Mon Maistre ex ces
quarters la.

Comt tot Julij.
In Myx Heere Jagers
Heere van Sulecumb.

Monsieur.



En ma dit icy que son Altesse Monsieur le prince d'Orange
desiroit avoir moyennant une equitable somme d'argent la
ville de Orpvi dans le pais de l'ere, pour l'incorporer avec
le Stad ou la Contee de Moers. Mais n'ex ayant pas une
secrete ferme ce vers supplie de n'ex dire ex confidencie vers
amis et si vers croyez que son Altesse ex voudroit estre
accommoder. Car si cela estoit et que son Altesse voudroit assister
avec sa faveur et pouvoir Monsieur l'Electeur son frere
et faire ex s'ite que dans les principales du pais de l'ere
fussent introduits quelques moyens suffisants pour payer
la somme somme ex temps de quelque cinq ou six ans.
Je ferois bien ex sorte et ex peu des jours que Monsieur
la laisseroit a son Altesse pour une fort fort raisonnable
somme a s'avoir pour certains ans ou pour la luy ceder peup
tuellenent. Je vous laisse a penser que si son Altesse pourroit
le temps acquerir aussi la ville de Sersberg, comme quelle

Monsieur il pourroit estre que son Altesse aroit
estat, de sorte qu'elle ne devroit pas cont
que son Altesse aroit avec l'obligation la gloire d'avo